

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par le CLUB ROTARY de BEDARIEUX-LAMALOU en collaboration avec la Mairie de BEDARIEUX, l'Association RESURGENCES et les Associations d'Anciens Combattants et le Souvenir Français. **Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/43078

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc- Roussillon**
2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ **CLUB ROTARY de BEDARIEUX-LAMALOU**
Hôtel l'Arbousier
38, rue Alphonse DAUDET
34240 LAMALOU LES BAINS
Tél. : +33 4 67 95 63 11

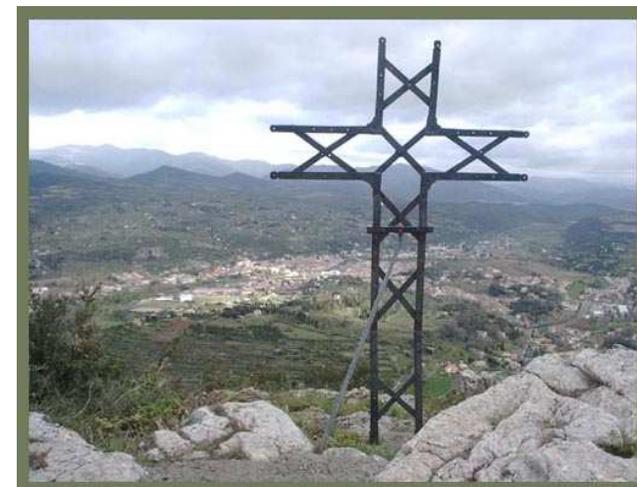


↳ **Mairie de BEDARIEUX**
Hôtel de ville
Place de la Vierge
34600 BEDARIEUX
Tél. : +33 4 67 95 59 59

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/43078



LA CROIX DE TANTAJO BEDARIEUX

Rotary



BÉDARIEUX



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la « Croix de Tantajo » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100€
 150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
 de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Croix de Tantajo

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Croix de Tantajo ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/43078

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

La Croix de Tantajo.



Bédarieux en occitan « *Becderius* » est une commune située dans le département de l'Hérault. Entourée des monts d'Orb, adossée au plateau de l'Escandorgue, elle fait partie du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Vraisemblablement lieu de résidence d'une villa romaine dès le 4^{ème} siècle, les premiers documents écrits mentionnant son Nom ne remontent qu'au 12^{ème} siècle. Bâtie au carrefour des voies de communication routières, la Ville de Bédarieux se signale dès l'époque médiévale par l'essor d'une industrie manufacturière florissante, autour de la laine, des tanneries et des filatures.

Plus tard, ce seront les mines de bauxite et de charbon qui feront sa prospérité.

Elle sera marquée par les guerres de religion et par la construction du canal du Midi qui mettra un frein à son développement économique.

La ville accueille le chemin de fer dès les années 1850. Avec la construction d'un viaduc de 710 mètres qui traverse la vallée de l'Orb, le bourg développe les échanges avec la côte méditerranéenne (Béziers, Sète et Marseille) en écoulant les textiles et les cuirs des tanneries.

Les deux guerres mondiales et le déclin de l'industrie frapperont de plein fouet la cité.

Aujourd'hui son développement économique passe par la revalorisation de son patrimoine, par une intense activité culturelle et une politique touristique volontaire.

L'élévation de la croix de Tantajo est à replacer dans le contexte de la guerre de 1914-1918. Aujourd'hui disparue après avoir été vandalisée, elle est le témoignage, un ex-voto, offert par trois Bédariciens exposés à tous les dangers du front. Ils firent la promesse à Dieu d'ériger une croix sur le pic Tantajo s'ils avaient la grâce de revenir vivants. Au retour de la guerre, les Trois "Poilus" tinrent leur promesse et firent en remerciement réaliser cette croix en fer forgé, puis ils la montèrent à dos d'homme en haut de Tantajo.



Rotary




BÉDARIEUX



Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la remise en l'état à l'identique de la Croix.

**Le coût total estimé des travaux est de
3 361.34 €T.T.C.**